

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 4 février 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°5

ERRATUM

à la circulaire n° 16857/DEF/SIMMAD/SDTL du 8 décembre 2010 relative au processus de gestion de la documentation technique dans l'aéronautique navale.

Du 19 janvier 2011

STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS
AÉRONAUTIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la technique et de la logistique.*

ERRATUM à la circulaire n° 16857/DEF/SIMMAD/SDTL du 8 décembre 2010 relative au processus de gestion de la documentation technique dans l'aéronautique navale.

Du 19 janvier 2011

NOR D E F L 1 0 5 2 8 9 6 Z

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Circulaire n° 16857/DEF/SIMMAD/SDTL du 8 décembre 2010 (BOC N° 2 du 14 janvier 2011, texte 16. ; BOEM 915-61).

Référence de publication : BOC N°5 du 4 février 2011, texte 5.

La circulaire n° 16857/DEF/SIMMAD/SDTL du 8 décembre 2010 est modifiée comme suit :

1. Annexe V. Dans le sommaire et le titre.

Au lieu de :

« ANNEXE V. CIRCUIT D'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DOCUMENTATION SUR UNE DOCUMENTATION TECHNIQUE D'ORIGINE ÉTATIQUE. » ;

Lire :

« ANNEXE V. CIRCUIT D'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DOCUMENTATION SUR UNE DOCUMENTATION TECHNIQUE D'ORIGINE INDUSTRIELLE. ».

2. Point 1.2. « Acronymes. ».

Au lieu de :

« SIL : lettre de service. » ;

Lire :

« SIL : système d'information logistique. ».

3. Remplacer l'annexe VIII. « Demande d'identification de la documentation. » par l'annexe ci-jointe.

ANNEXE VIII.
DEMANDE D'IDENTIFICATION DE LA DOCUMENTATION.

DEMANDE D'IDENTIFICATION DE LA DOCUMENTATION.

AÉRONAUTIQUE NAVALE.

ORIGINE ⁽¹⁾		Numéro ⁽³⁾	
		<input type="text"/>	
DESTINATAIRE (S) ⁽²⁾		Date ⁽⁴⁾	
		<input type="text"/>	
DONNÉES DU DOCUMENT ⁽⁵⁾			
Origine du document ⁽⁶⁾		Applicabilité ⁽⁷⁾	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Type de document ⁽⁸⁾		Date d'édition ⁽⁹⁾	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Quantité reçue ⁽¹⁰⁾			
<input type="text"/>			
DONNÉES DU MATERIEL ⁽¹¹⁾			
Nom du fabricant.		Code entreprise.	Flotte responsable du suivi.
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Référence article.		Numéro de gestion.	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
VISAS ET OBSERVATIONS.			
1) Service ravitaillement ⁽¹²⁾			
Observations.		Chef de service.	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
2) Service documentation ⁽¹³⁾			
Observations.		Chef de service.	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

RÈGLES DE RÉDACTION DE LA DEMANDE D'IDENTIFICATION DE LA DOCUMENTATION : CHAMPS À RENSEIGNER.

- (1) Service demandeur au niveau local (*un atelier, un service, une formation, ...*).
- (2) Base pilote.
- (3) Numéro inscrit par la base pilote pour suivre la demande.
- (4) Date inscrite par la base pilote à réception de la demande.
- (5) Le service demandeur, ou à défaut le service documentation de la base, renseigne les champs indispensables à l'identification du document.
- (6) Indiquer l'industriel s'il est connu.
- (7) Recenser le type d'applicabilités pour lequel le matériel est destiné.
- (8) Noter le type de document à identifier (manuel maintenance, manuel vol, TCI, notice ...).
- (9) Noter la date d'édition du document (à défaut, une date de réception, ...).
- (10) Indiquer la quantité de document reçus.
- (11) Partie à renseigner par le service ravitaillement afin que la SIMMAD transmette la demande dans les plus brefs délais à la Flotte concernée.
- (12) Remarques éventuelles du service ravitaillement.
- (13) Remarques éventuelles du service documentation.